

RCS : MANOSQUE

Code greffe : 0401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00109

Numéro SIREN : 799 856 380

Nom ou dénomination : 2 L CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2023 sous le numéro de dépôt 3676

**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**Liberté  
Égalité  
FraternitéFormulaire à déposer  
en double exemplaireFormulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)  
Timbre à date du service**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
--------------------	----------	------------	----------	-------------------------------	---

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
2 CONSEIL 7 RUE LEON AGNEL 04700 ORAISON SIRET 7 9 9 8 5 6 3 8 0 0 0 0 3 2	MéI: philippe.dicarlo@gmail.com
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

<b>B ACTIVITÉ</b>	
Activités exercées	Formation continue d'adultes
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
<b>1. Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	0
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
<b>2. Plus-values</b>			
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0%		
<b>3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
---	--	--

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
	Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe Nom/Adresse N°

<b>H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	sage coala

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

**S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: CABINET GRESSIER PINET EXPERTISE COMPTABLE 1 PLAN SAINT FRANCOIS 11100 NARBONNE Tél: 0468911176		Nom et adresse du conseil:   Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:		Date: 01052023	Lieu: ORAISON
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire: Président PHILIPPE DI CARLO	
Signature :			
<b>Examen de conformité fiscale (ECF)</b>	prestataire :		

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>			Total (a à h)

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				
1	2	3	4	5	6	7	8	
PHILIPPE DI CARLO	1000							
AVENUE DE GRUISSAN 11100 NARBONNE								

K DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(6)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(6)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

## I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

## A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
<b>B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé</b>		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
<b>C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation</b>		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

## II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

## A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

## B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) La fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice est égale à la somme des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables.



Désignation de l'entreprise <u>2LCONSEIL</u>			Néant <input type="checkbox"/> *																
Adresse de l'entreprise <u>7 RUE LEON AGNEL 04700 ORAISON</u>																			
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>7</td><td>9</td><td>9</td><td>8</td><td>5</td><td>6</td><td>3</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>3</td><td>2</td></tr> </table>						7	9	9	8	5	6	3	8	0	0	0	0	3	2
7	9	9	8	5	6	3	8	0	0	0	0	3	2						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<u>1</u> <u>2</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>															
				Exercice N clos le <u>31/12/2023</u>															
<b>ACTIF</b>				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012															
		Autres *	014	016	1 297														
	Immobilisations corporelles *		028	030															
	Immobilisations financières * (1)		040	042															
	Total I (5)		044	048	1 297														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052															
		Marchandises *	060	062															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	732														
		Autres * (3)	072	074	3 636														
	Valeurs mobilières de placement		080	082															
	Disponibilités		084	086	142														
	Charges constatées d'avance *		092	094															
Total II		096	098	4 510															
Total général (I+II)		110	112	5 807															
<b>PASSIF</b>				Exercice N 1	NET														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 000															
	Écarts de réévaluation		124																
	Réserve légale		126																
	Réserves réglementées *		130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		132																
	Report à nouveau		134	318															
	Résultat de l'exercice		136	809															
	Subventions d'investissement		137																
	Provisions réglementées		140																
	Total I		142	2 127															
Provisions pour risques et charges		Total II	154																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	2 414															
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N:.....)		169	1 266															
	Produits constatés d'avance		174																
Total III		176	3 680																
Total général (I + II + III)		180	5 807																
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195															
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182															
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184														
3 169																			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Expertise-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

**R.C.S. Manosque**  
**Greffe T.C. Manosque**  
Procès-Verbal de Dépôt  
N° 223/3676 Date 17 OCT. 2023  
Le Greffier



*certificat conforme*

*[Signature]*

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2LCONSEIL		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						13,11,2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
					217	218	18 999	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	18 999
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : 1 116 - immobilier : )				242	16 897	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	199	244	199
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 093	
	Dotations aux amortissements *					254		
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	1	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	18 190	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	809	
Produits financiers (III)		280				294		
Charges financières (V)								
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	809	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	809	314		
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sixies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit					346	350	
	Droit divers							
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647					
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641					
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	809	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
Déficits antérieurs reportables *				22 903	dont imputés sur le résultat :			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	372	
							809	

③

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : 2LCONSEILNéant \*

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	1 297	412		414		416	1 297				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	1 297	492		494		496	1 297				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2LCONSEIL						Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681	683						
Autres immobilisations incorporelles	700	705						
Terrains	710	715						
Constructions	720	725						
Inst. techniques mat. et outillage	730	735						
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745						
Matériel de transport	750	755						
Autres immobilisations corporelles	760	765						
TOTAL		770	775					
				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	22 903					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis						
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter						
Déficits imputés		983	809					
Déficits reportables		984	22 094					
Déficits de l'exercice		960						
Total des déficits restant à reporter		970	22 094					
<b>III DIVERS</b>								
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	1 093			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325	1 093			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380				
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326				
N° du centre de gestion agréé				388				
Montant de la TVA collectée				374	3 800			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	2 534			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397				

SAGE Experts-comptables janvier 2023 - Etat préparatoire.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: .....2.LCONSEIL.....										Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le: ..01./01./2022. et clos le: .....31./12./2022						Données en nombre de mois		1	2				
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>													
Effectif moyen du personnel * :								376					
Dont apprentis								657					
Dont handicapés								651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861					
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>													
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	18 999				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105					
<b>TOTAL 1</b>								106	18 999				
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143					
Subventions d'exploitation reçues								113					
Variation positive des stocks								111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153					
<b>TOTAL 2</b>								144					
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>													
Achats								121	6 646				
Variation négative des stocks								145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	9 135				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	1 116				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	1				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150					
<b>TOTAL 3</b>								152	16 898				
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>													
Calcul de la valeur ajoutée								(total 1 + total 2 - total 3)		137	2 101		
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	2 101				
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022					Effectifs au sens de la CVAE *		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026					
Période de référence				024	/	/	160	/	/				
Date de cessation					/	/							
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.													
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.													

6

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

Exercice clos le

31122022

SIREN

7 9 9 8 5 6 3 8 0

Dénomination de l'entreprise

2LCONSEIL

Adresse (voie)

7 RUE LEON AGNEL

Code postal

04700

Ville

ORAISON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  M Nom patronymique  DI CARLO Prénom(s)  PHILIPPE  
 Nom marital  % de détention  100,00 Nb de parts ou actions  1000  
 Naissance: Date  15/03/1970 N° Département  Commune  BREST Pays   
 Adresse : N°  Voie  AVENUE DE GRUISSAN  
 Code Postal  11100 Commune  NARBONNE Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant  \*

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

SAGE Expertise-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

2L CONSEIL  
7 rue Léon Agnel  
04700 ORAISON

Fait à Oraison, le 30/06/2023

Le Président

### **Approbation des comptes de l'exercice 2022**

L'an 2023, le 30/06/2023, à Oraison, M.Philippe DI CARLO, associé unique et président de la société 2L CONSEIL, société par actions simplifiée au capital de 1000€, immatriculée au RCS de Manosque sous le numéro 799 856 380, et dont le siège social est situé 7 rue Léon Agnel 04700 ORAISON.

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2022.

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022;
- l'affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 809€ au compte report à nouveau.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

Philippe DI CARLO  
